

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU

**SYNDICAT MIXTE EN CHARGE
DU SCOT DE L'OUEST DES
ALPES-MARITIMES**

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au Conseil : 56
- En exercice : 56

Date de la convocation : 10 Mars 2022

SEANCE du 17 Mars 2022

L'an deux mille vingt-deux et le Dix-Sept Mars, le Comité Syndical du Syndicat mixte en charge du SCOT de l'ouest des Alpes-Maritimes s'est réuni conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, à Grasse, au Siège du syndicat, 57 avenue Pierre Sémard, sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD.

PRESENTS : Madame, Monsieur : J. VIAUD – M. CASSEZ – M. COMBE – JL. FRANCOIS – JM. MACARIO – C. MOREL – I. OGEZ – L. SANCHEZ – C. SERRA – C. ZEDET – B. ALENDA – M. ALMES – C. FIORENTINO – JM. RANC – JL. RICHARD – E. VERAN – P. BONELLI – D. LE BLAY – S. BERGERE-MORANT – M. OCCELLI – V. PIEL – D. SOBRIE

En visioconférence : Madame, Monsieur : MC. PEYROUTOU – G. LOPINTO – G. TRENTIN – M. PELTIER – F. FRISON-ROCHE – C. ULIVIERI – I. DOURLENS

EXCUSES : Madame, Monsieur : M. PAGANIN – M. BERGUA – D. CARRETERO – J. FLAMBARD – MT. DAROIT – G. BONETTO -

ONT DONNE POUVOIR : Monsieur Jean-Marc DELIA à Monsieur Jérôme VIAUD - Madame Michèle TABAROT à Monsieur Bernard ALENDA – Monsieur Yves PIGRENET à Madame Michèle ALMES – Madame Muriel DI BARI à Monsieur Marc OCCELLI – Monsieur Sébastien LEROY à Monsieur Didier SOBRIE

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 27 Janvier 2022.

2022-09 : Examen et vote du Compte Administratif 2021

Après dépôt en Préfecture

Le : 29/03/2022

Publication ou notification

Du :

COMITE SYNDICAL

DU 17 MARS 2022

OBJET : Examen et vote du Compte Administratif 2021

SYNTHESE : Conformément à l'Article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes du Syndicat du SCOT'OUVEST est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le Compte Administratif proposé par le Président du Syndicat, après transmission du Compte de Gestion établi par le Comptable de la Collectivité.

Le Comité Syndical est donc invité à se prononcer sur le Compte Administratif de l'exercice 2021.

Monsieur le Président expose :

Le Compte Administratif du Syndicat Mixte en charge du SCOT de l'Ouest des Alpes-Maritimes pour l'exercice 2021 a été arrêté au 31 décembre 2021.

Ce Compte Administratif se présente en concordance avec le Compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal, Receveur du Syndicat et ses résultats en euros sont les suivants :

	Section Investissement		Section Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Réalisation exercice 2021	29 834.78	128 227.55	186 633.57	179 810.21
Résultat exercice	98 392.77		- 6 823.36	
Résultat reporté		239 658.78		48 258.11
Résultat exercice cumulé	338 051.55		41 434.75	
Résultat net excédent	379 486.30			

Monsieur le Président demande en conséquence au Comité Syndical de délibérer sur les comptes de l'exercice 2021 et conformément aux textes, quitte la salle. **Monsieur Christophe FIORENTINO** ayant pour fonction de Vice-Président, préside alors la séance.

Le Comité Syndical :

Vu les règlements sur la comptabilité publique et notamment l'instruction codificatrice M14,
Vu le compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier de Grasse Municipale,
Où le rapport ci-dessus, procédant au règlement définitif du budget de l'exercice 2021,

Propose de fixer les dépenses et les recettes de la section d'investissement et les charges et produits de la section de fonctionnement comme indiqué.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité,

D'APPROUVER le Compte Administratif 2021

D'ARRETER les dépenses et les recettes de la section d'investissement et les charges et produits de la section de fonctionnement de la manière suivante :

	<i>Section Investissement</i>		<i>Section Fonctionnement</i>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Réalisation exercice 2021	29 834.78	128 227.55	186 633.57	179 810.21
Résultat exercice	98 392.77		- 6 823.36	
Résultat reporté		239 658.78		48 258.11
Résultat exercice cumulé	338 051.55		41 434.75	
Résultat net excédent	379 486.30			

DE NOTIFIER la présente délibération et le Compte Administratif ci-annexé à Monsieur le Trésorier de Grasse Municipale et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes

Fait à Grasse les jour, mois et an que dessus.



Jérôme VIAUD

Président du Syndicat Mixte
En charge du SCOT de l'Ouest des Alpes-Maritimes